

Aurillac, le 13 février 2024

Dossier n° : AE 24.0016

Demandeur : GAEC MONTARNAL

Date d'enregistrement de la demande : 05/01/24

Date limite de candidature : 05/04/24

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 05/05/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
SANSAC-DE-MARMIESSE	4,49	DREAL Auvergne Rhone Alpes	Section ZD 243,246,248, Section ZI 53,55, Section ZR 43,
SAINT-MAMET-LA-SALVETAT	2,46	Commune de St-Mamet	Section E 195,197,445,
SAINT-MAMET-LA-SALVETAT	5,96	MONTARNAL J-François	Section E 144,460,461,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques
publiques/Agriculture/Politique foncière**